

Chiffres-clés

- +60 % de voirie en zones modérées depuis 2005
- +40 % de km d'aménagements cyclables depuis 2016, +5 % en 2021
- +112 % de places de stationnement vélo depuis 2016, +12 % en 2021
- +86 % de trafic cycliste entre 2017 et 2021
- +8.2 % de fréquentation des tl et du LEB en trois ans, hors Covid
- 21 pts du taux de motorisation entre 2015 et 2020
- 4 % de trafic individuel motorisé depuis 2019



Florence Germond,
Directrice des Finances et de la mobilité

Dans le cadre du Plan climat, la mobilité joue un rôle clé pour amorcer des changements durables et atteindre ses objectifs. La Municipalité a tenu ainsi à mieux cerner les pratiques et aspirations de la population en la matière par un sondage portant sur la mobilité à Lausanne.

L'enquête, mandatée par la Ville, a révélé ainsi que la population utilise de nombreux modes de déplacements complémentaires et est prédisposée au changement de ses habitudes en matière de mobilité sous certaines conditions. Ces informations précieuses recueillies auprès de plus de 3500 personnes ont pour objectif d'aider à relever trois défis urbains majeurs : la gestion de la croissance démographique, l'amélioration de la qualité de vie en ville et l'urgence climatique. Dans cette optique, la Municipalité poursuit ces aménagements et la mise en place de mesures qui visent à favoriser la mobilité active et à apaiser les vitesses de circulation.

Parmi ces projets, l'établissement du 30km/h de nuit, une première suisse, s'inscrit dans cette volonté. La politique d'assainissement du bruit routier a pu franchir une étape importante en 2021 avec la mise en œuvre de cette mesure sur le territoire lausannois. Le premier bilan est positif. Les données fournies par les indicateurs de vitesse montrent que les automobilistes respectent globalement la nouvelle limitation améliorant ainsi la qualité de vie et le bien-être de milliers d'habitantes et d'habitants lausannois. D'autre part, plébiscitée par la population lors d'une enquête, la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique se poursuit les week-ends d'été pour laisser place à la mobilité active. De nouvelles zones piétonnes ont également été aménagées pour améliorer la vie de quartier et les déplacements piétonniers à l'instar des Échelettes et de Pré-du-Marché.

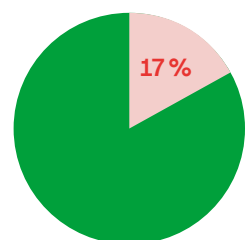
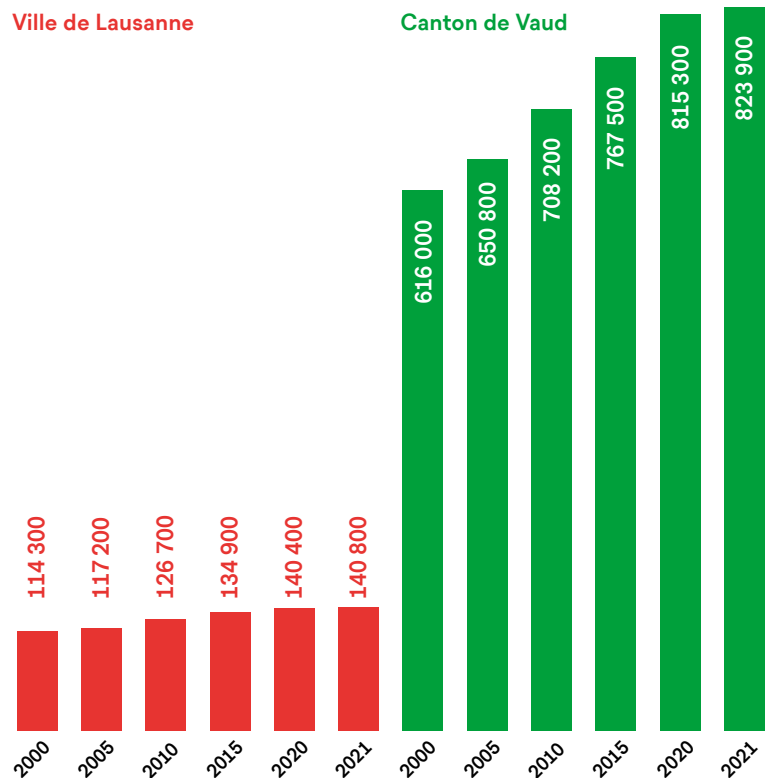
La Ville de Lausanne poursuit avec l'aide de ses habitantes et habitants la mise en œuvre d'une mobilité durable. Dans ces pages, vous pourrez découvrir les derniers indicateurs de la mobilité et les défis passionnants en la matière à relever.

Population

La population lausannoise résidente permanente continue à progresser : 140 800 personnes à fin 2021 (population totale 146 900) soit +26 500 depuis 2000. Le Canton a quant à lui franchi la barre des 800 000 personnes en 2018* .

* Modification du concept de population résidente dès 2017

Nombre d'habitantes et habitants

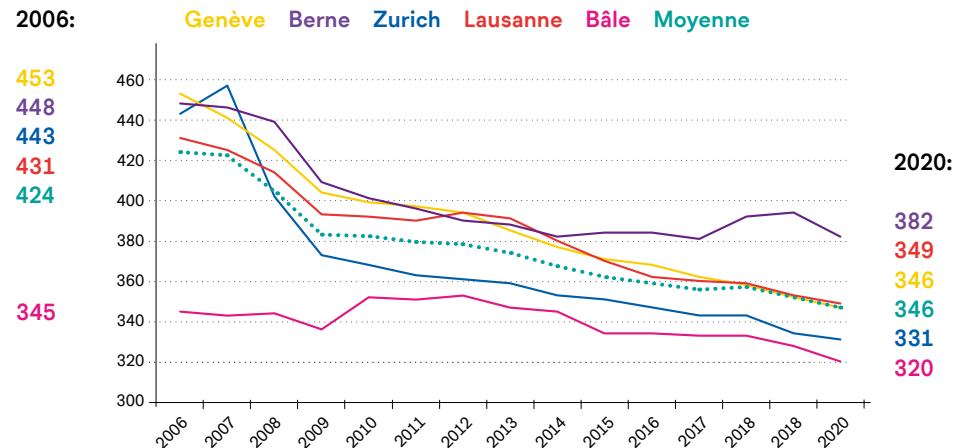


La population lausannoise représente 17 % de la population cantonale

Équipement en voitures

Le nombre de voitures de tourisme, rapporté à la population, soit le taux de motorisation, poursuit sa baisse. Entre 2015 et 2020, il a diminué de 21 points à Lausanne (Genève -25 et Zurich -20).

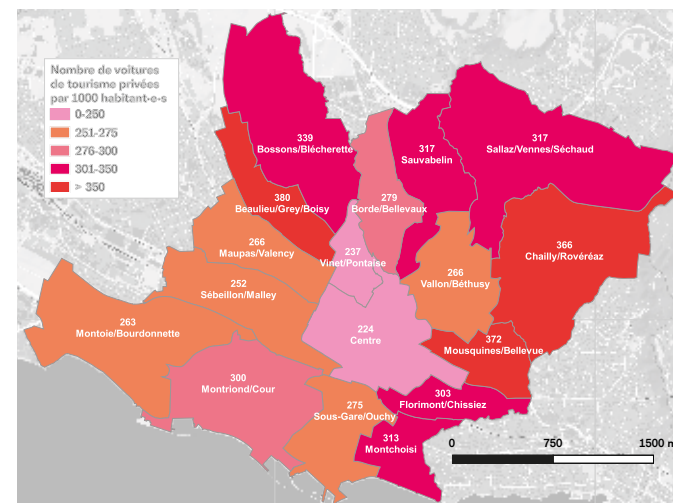
Voitures / 1000 habitantes et habitants



La part des ménages sans voiture est de 46 % à Lausanne et de 21 % à l'échelle du canton.

(selon le microrecensement de 2015)

Le taux de motorisation sur le territoire urbain ne considérant que les voitures de tourisme privées (hors voitures de société) est globalement de 290 véhicules/1 000 personnes en 2020, avec de fortes disparités selon les quartiers statistiques.

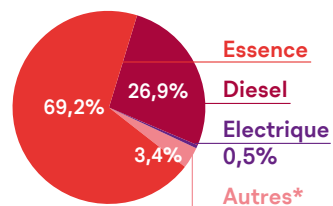


Répartition des voitures de tourisme par types de carburant à Lausanne

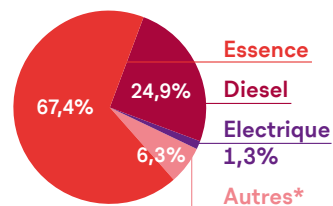
Le parc lausannois de voitures de tourisme comprend 48 391 voitures en 2021. Le nombre de voitures à essence et au diesel est en baisse, alors que le nombre de voitures électriques et de voitures à autres types de carburants (y compris hybrides) est en hausse. Ces évolutions sont particulièrement marquantes en ce qui concerne les nouvelles immatriculations, les voitures électriques atteignant une part de près de 10 % en 2021.

Parc de voitures de tourisme – répartition par types de carburant

2019

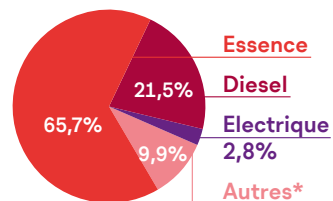


2021

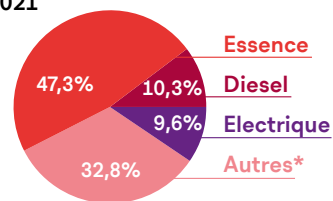


Nouvelles immatriculations de voitures de tourisme – répartition par types de carburant

2019



2021



* Autres : hybrides, gaz, ...

Équipement en abonnements de transports publics et vélos

Selon le sondage de mobilité réalisé en 2021, parmi la population de la ville de Lausanne, 52% possèdent un abonnement demi-tarif, 33% sont abonnés à une communauté tarifaire, 12% à l'abonnement général, 11% à un service d'auto partage et 4% à des vélos en libre-service. Un quart des personnes résidentes ne possède aucun de ces abonnements. Dans le micro-recensement suisse mobilité et transport (MRMT) de 2015, cette part s'élevait à 33%. Cette différence traduit un renforcement de l'équipement en abonnements pour les transports publics, les vélos en libre-service et les services d'auto-partage ces dernières années.

Près de la moitié de la population lausannoise possède au moins un vélo conventionnel (47%). En y ajoutant les vélos électriques, 54% de la population lausannoise vit dans un ménage qui possède au moins un vélo. Selon les données du MRMT 2015, cette part était de 46%, ce qui traduit une tendance croissante d'équipement en vélo ces dernières années.

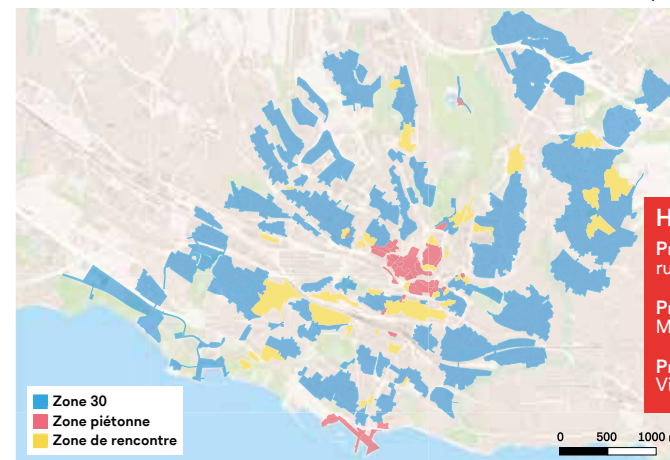
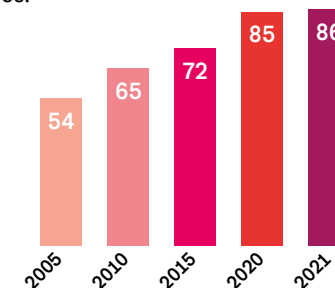
Accroissement du nombre de zones modérées

Le développement des zones modérées s'est poursuivi en 2021 avec la réalisation de deux zones 30 et une zone de rencontre, ainsi que la transformation de deux zones 30 en une zone de rencontre et une zone piétonne. Entre 2020 et 2021, le développement des zones modérées n'atteint qu'un kilomètre supplémentaire car seulement trois zones sont passées d'une vitesse de circulation de 50 km/h à 20 ou 30km/h. Les autres zones concernées étaient déjà des zones 30 km/h qui sont passées en zones de rencontre ou piétonnes. De nombreuses législations Covid ont aussi été pérennisées.

Développement des zones modérées (en km)

Evolution +60 %
depuis 2005

NB : adaptation de la méthode de calcul en 2021



Historique
 Première zone piétonne
 rue de Bourg, 1962 (première suisse)
 Première rue résidentielle
 Maisons Familiales, 1986
 Première zone 30
 Vidy, 1993



Zone piétonne Les Échelettes ©Ville de Lausanne



Zone piétonne Pré-du-Marché ©Ville de Lausanne

Introduction du 30km/h de nuit – première suisse

La politique d'assainissement du bruit routier a pu franchir une étape importante en 2021 avec la mise en œuvre du 30 km/h de nuit sur le territoire lausannois. Entre septembre et octobre, 60 indicateurs de vitesse ont été posés dans la ville de Lausanne, afin de sensibiliser les usagers et usagères de la route à cette nouvelle mesure. Quelques mois après sa mise en service, le premier bilan est positif. Les données fournies par les indicateurs de vitesse montrent en effet que les automobilistes respectent globalement la nouvelle limitation, améliorant ainsi la qualité de vie et le bien-être de milliers d'habitantes et habitants.

Afin de savoir si une nouvelle limitation est respectée par les automobilistes, les normes de l'Association suisse des professionnels de la route et de transports (VSS) se basent sur la vitesse «V85», soit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules enregistrés. Si la vitesse V85 ne dépasse pas les 38 km/h. dans une rue limitée à 30 km/h., la VSS estime que le régime en vigueur est respecté et ne requiert pas d'adaptation supplémentaire.

Les données fournies par les indicateurs de vitesse montrent que la très grande majorité des automobilistes ont adapté leur comportement avec des vitesses V85 allant de 35 à 36 km/h. en moyenne, vitesse certes supérieure au 30 km/h. réglementaire, mais suffisamment basse pour atteindre le but de diminuer le bruit routier. Les rares endroits où les vitesses V85 dépassent 38 km/h. se situent aux portes d'entrée de la ville, c'est-à-dire aux endroits où la limitation de vitesse passe de 50 à 30 km/h. ou à des emplacements où le panneau de signalisation et l'indicateur sont au même endroit.

Plus de confort lors des traversées piétonnes et davantage de fluidité pour la circulation automobile

Pour faire cohabiter plus efficacement marche et trafic automobile, la Municipalité agit sur trois niveaux :

- suppression des feux de certains carrefours afin de gagner en fluidité. Trois installations de signalisation démontées en 2021 : carrefour Gonin/Mercier et traversées piétonnes Ouchy / Montchoisi et place de la Gare ;
- mise au clignotant de certains carrefours la nuit pour augmenter la fluidité et minimiser le bruit. Le nombre d'installations au clignotant est passé de 18 en 2020 à 40 en 2021 ;
- octroi de plus de temps pour traverser aux endroits sensibles et limiter la durée d'attente aux traversées piétonnes.

Fermetures des quais d'Ouchy et de Belgique



Fermeture des quais d'Ouchy ©Laurent Kaczor

Fort de son succès, la Municipalité a décidé de réitérer l'expérience en réservant les quais de Belgique et d'Ouchy à la mobilité active.

L'espace est donc libéré de toute circulation motorisée les week-ends du 28 mai au 19 septembre ainsi que le lundi 1^{er} août. Lancée en 2020 en pleine épidémie de Covid, l'initiative vise à offrir aux Lausannoises et aux Lausannois de l'espace pour se promener en toute sécurité. L'enquête réalisée l'année passée a montré

qu'une grande majorité de la population plébiscite cette mesure. Celle-ci a également été perçue comme un avantage pour les restaurants situés près de la place du Vieux-Port et pour l'attractivité de leurs terrasses.

Campagne de sécurisation des passages piétons

39 actions ont été entreprises en 2021, dont l'assainissement de 3 passages considérés comme insatisfaisants et 5 concernés par la dérégulation de traversées piétonnes.

Les mesures se déploient, selon les cas, autour de la création d'un nouveau passage piétons comme à l'avenue du Dr César-Roux ou à la rue de l'Ecole-de-Commerce.

D'autres mesures pour améliorer les distances de visibilité, comme au chemin de la Vallombreuse ou à l'avenue de Montchoisi (photo) ont été mises en place.



©Ville de Lausanne

Autres aménagements

En 2021, de nombreuses autres interventions en faveur des piétonnes et des piétons ont été réalisées :

- 66 bancs publics posés, dont 46 bancs PMR compatibles ;
- des mesures de sécurisation du chemin de l'école sur 12 sites ;
- 17 prolongations de la phase jaune des traversées sensibles actives.



Assises de la gamme « Léman », telles que posées à Pré-du-Marché ©Ville de Lausanne

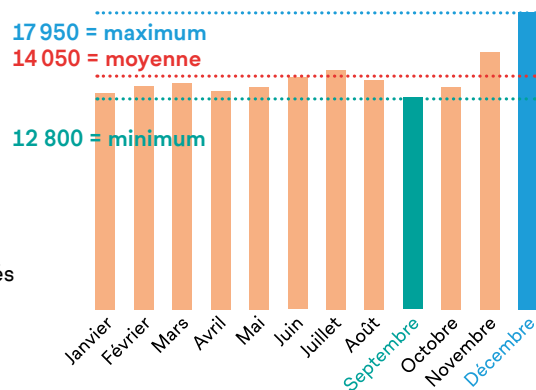
Piétons – mesures des flux

Rue St-Laurent, en zone piétonne
Répartition mensuelle des flux
(piétonnes et piétons / jour)

14 050 piétonnes et piétons par jour en moyenne sur l'année

avec une forte variation entre les jours de la semaine :

- 23% des flux le samedi
- 2% des flux le dimanche et jours fériés
- 15 % (± 2%) du lundi au vendredi

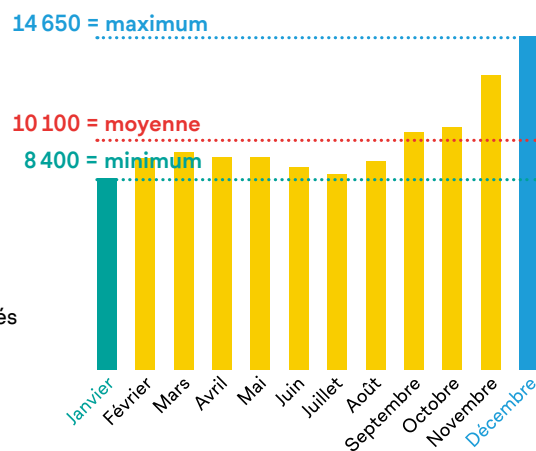


Grand-Pont
Répartition mensuelle des flux
(piétonnes et piétons / jour)

10 100 piétonnes et piétons par jour en moyenne sur l'année

avec des flux plus équilibrés entre les jours de la semaine :

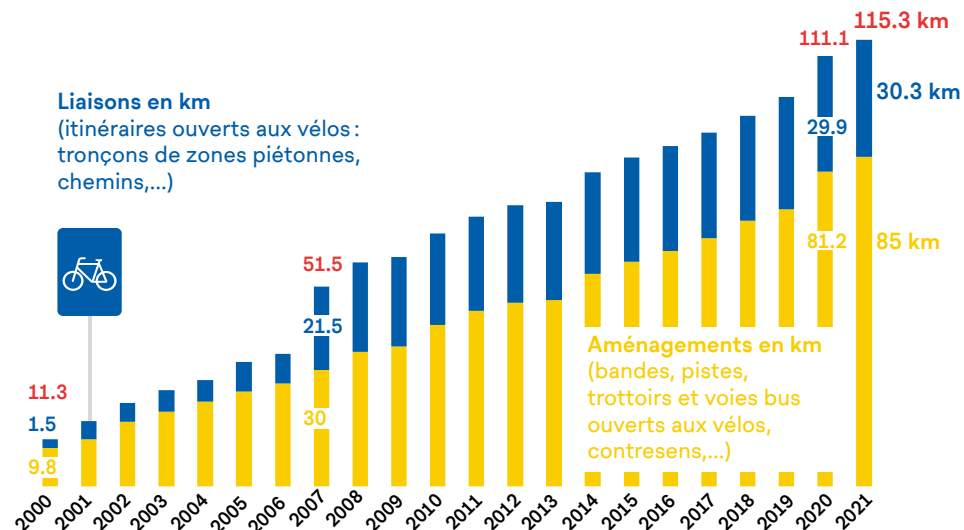
- 16% des flux le samedi
- 10% des flux le dimanche et jours fériés
- 15 % (± 1%) du lundi au vendredi



NB : Répartition mensuelle année de référence (2019-pré Covid-19). Adaptation de la méthode de calcul en 2019.

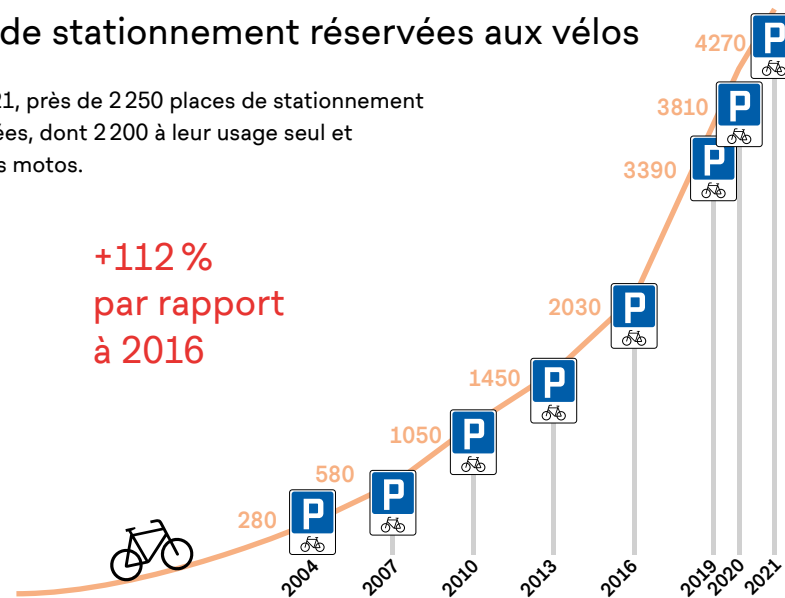
Développement des aménagements cyclables

4 km d'aménagements et liaisons cyclables ont été réalisés en 2021, pour un total cumulé à fin 2021 de 115.3 km. Cela concerne principalement les bandes cyclables (+2.3 km), les contresens cyclables (+0.7 km) et les pistes cyclables (+0,6 km).



Places de stationnement réservées aux vélos

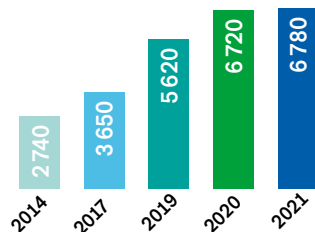
En 2017-2021, près de 2 250 places de stationnement ont été créées, dont 2 200 à leur usage seul et 45 sur cases motos.



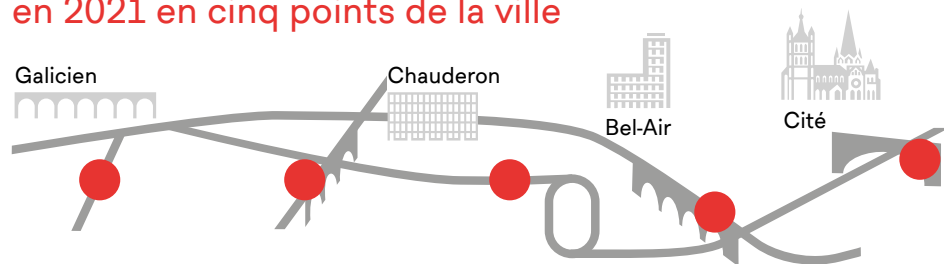
+112 % par rapport à 2016

Évolution du trafic cycliste entre 2017 et 2021

Globalement
+86 %



6 780 passages de cyclistes / jour
en 2021 en cinq points de la ville



Point	Passages	Évolution
Av. du Chablais	720	+4 %
Pont Chauderon	2 270	+99 %
Rue de Genève	980	+88 %
Grand-Pont	1 700	+124 %
Bessières	1 110	+106 %

Extrapolation sur 24 heures de comptages réalisés un mardi ou un jeudi du mois de juin, de 14h30 à 20h30

Aménagement le long des routes principales

En règle générale, la réalisation d'un aménagement destiné aux vélos le long des routes dépend des conditions de circulation de la rue elle-même et principalement des différences de vitesse entre le vélo et le véhicule motorisé, ainsi que de la densité du trafic motorisé. Le type d'aménagement le plus fréquent à Lausanne est la bande cyclable sur la chaussée, qui permet d'offrir un espace de circulation pour les vélos adapté à un milieu densément bâti.

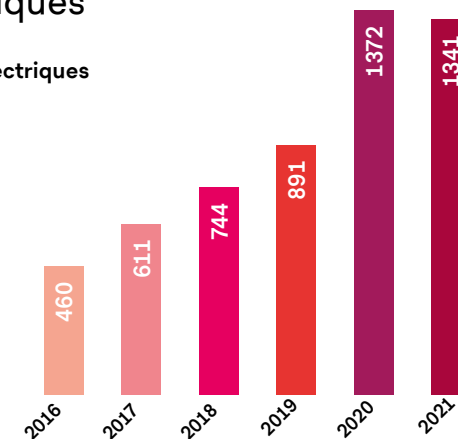


Bande cyclable sur le Pont Chauderon ©Ville de Lausanne

Subventions vélos électriques

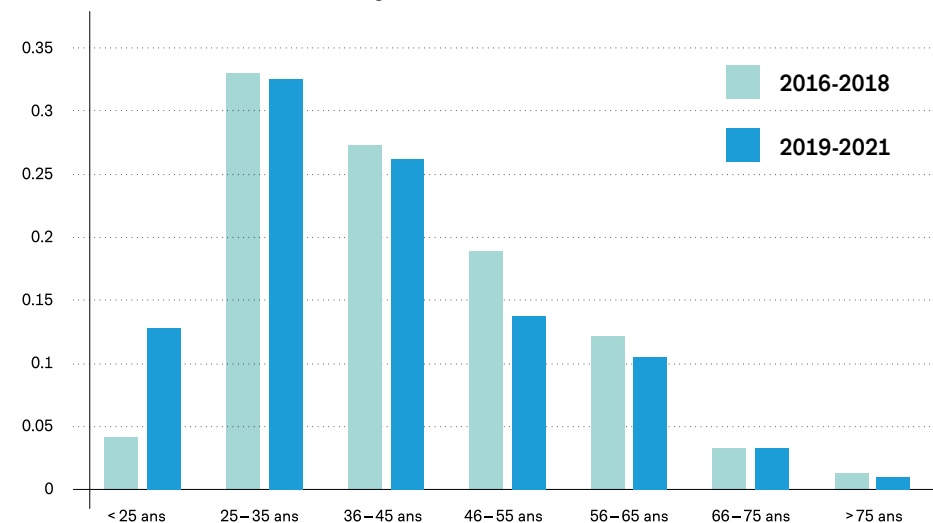
Évolution des subventions pour vélos électriques
entre 2016 et 2021

3 x plus



L'âge moyen des personnes qui demandent des subventions est de 40 ans en 2021. Ce chiffre est en légère baisse depuis 2016 (43 ans). Par classe d'âge, la répartition des demandes est la suivante :

Demandes de subventions selon âge



La part la plus importante est la classe d'âge des 25-35 ans qui représente 33 % des demandes totales. Celle des moins de 25 ans (13 % en 2019-2021) est en hausse par rapport à la période précédente (4% en 2016-2018).

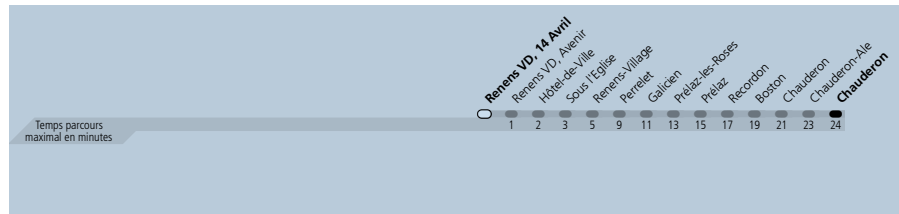
Sur les années 2019 à 2021, 15% des demandes ont été faites par des bénéficiaires de subventions de l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM).

Évolution de l'offre tl

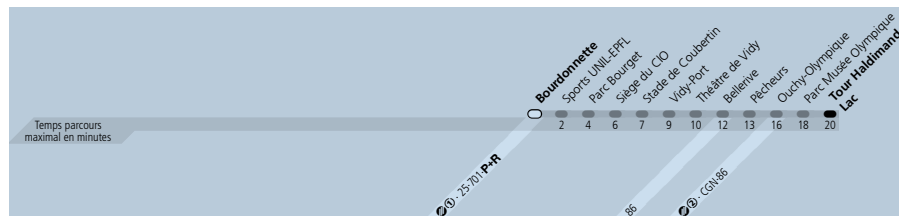
L'amélioration de l'offre depuis une dizaine d'années se concrétise par l'extension du réseau (nouvelles lignes ou prolongements), ainsi que l'augmentation des amplitudes horaires ou des cadences. Il peut être cité :

- 2 nouvelles lignes en 2019

→ ligne 19–Renens 14 avril–Chauderon



→ ligne 24–Bourdonnette–Tour Haldimand



- 1 prolongement de ligne en 2019

→ ligne 23–Motte / Rouvraie–Maillefer



- Extension des horaires de 2014 à 2017

- première course à 6h. sur les lignes : 42–Sallaz–Foyer (2014) et 13–Montbenon–Verdeil le dimanche (2016)
- première course à 6h30 sur la ligne 12–Montbenon–Faverges (2016)
- première course à 6h30 le dimanche sur la ligne 16–Provence-Nord–Grand-Vennes (2016)
- service le dimanche + les soirs jusqu'à 21h. sur la ligne 42 (2017)

- Amélioration des cadences depuis 2014

- ①: 7'30 au lieu de 10' aux heures creuses, 10' au lieu de 12' samedi et dimanche (2018)
- ②: maximum 7'30 toute la journée la semaine (2014) et le dimanche matin au lieu de 10' (2015), 2'10 / 4'20 aux heures de pointe au lieu de 2'24 / 4'48 (2020)
- lignes 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 18, 21: cadences uniformes à 12' 19h-21h et 15' 21h-24h au lieu de 15' à 20' selon les lignes (2014)
- ligne 12: 15' au lieu de 20' le matin et le soir (en 2016)
- ligne 1–Maladière–Blécherette: 7'30 aux heures creuses au lieu de 8' à 9' (2017)
- ligne 17–Croix-Péage–Georgette: 5' / 10' au lieu de 7'30 / 15' pendant les vacances (2016)
- ligne 13: 15' au lieu de 20' toute la journée (2018)
- ligne 42: 15' au lieu de 20' (2018)
- ligne 18–Crissier, Timonet–Lausanne-Flon: 5' à l'heure de pointe du matin (2019)
- ligne 42: 15' 7j / 7 au lieu de 15-20' les samedi et dimanche + 20' entre 21h-24h (2020)
- lignes 1, 3–Lausanne-Gare–Bellevaux, 9–Lutry, Corniche–Prilly, Église et 21: 10' le dimanche au lieu de 15' le matin et 12' l'après-midi (2021)
- ligne 17: 10' le samedi au lieu de 15' (2021)
- ligne 25–Pully, Gare–Chavannes, Glycines: 8'30 le samedi au lieu de 10' et 10' le dimanche au lieu de 12'-15' (2021)

Stationnement voitures

Au 31 décembre 2021, sont disponibles (hors zones foraines) sur le territoire lausannois :

96 210 places de stationnement dont :

- 67 600 places privées
- 28 610 places à usage public

28 610 places à usage public :



10 650 places zones bleues

Disponibles pour détentrices et détenteurs de macarons.
Le prix d'un macaron pour une année est de 500.- francs.

800 places zones blanches

Disponibles à durée limitée (max 3 ou 4 heures).
Il n'existe plus de place gratuite à durée illimitée.



3 730 places payantes sur la voirie dont 1 300 accessibles aux détentrices et détenteurs de macarons et près de 1 200 au centre-ville

Les places payantes sont limitées de 30 min (place de la Gare) à max 5 h



2 410 places sur 5 parkings dont 570 pour les détentrices et détenteurs de macarons

+ accès aux zones Mobilis 11 et 12.



2 620 places sur 20 parcs dont 1 420 pour les détentrices et détenteurs de macarons

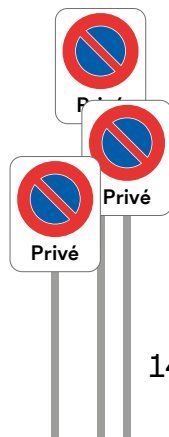
Comme les P+R, les PLD sont des parkings, souvent en périphérie, qui permettent un stationnement de longue durée, mais comme utilisatrice ou utilisateur de mobilité active, vous poursuivrez à pied, en vélo...



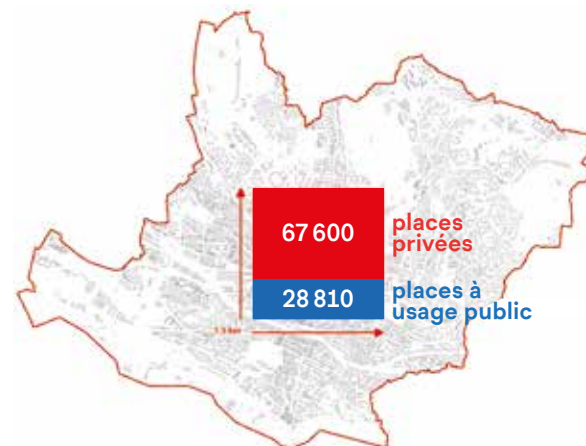
8 400 places à usage public dans des parkings privés

Par exemple Parking Riponne, Parking du Centre, ...

Le nombre de places à usage public représente 30 % de l'offre totale de stationnement.



Stationnement voitures



La surface totale du stationnement est égale à environ 2 410 250 m², soit 338 terrains de football selon les standards de la FIFA (105 m x 68 m, soit 7 140 m²), dont 101 pour le stationnement à usage public.

Nouveautés en matière de stationnement

Abonnement Vennes

Afin de maintenir une offre de stationnement attrayante pour les résidentes et résidents lausannois, la Municipalité présente un nouveau type d'abonnement au parking de Vennes. Facilement accessible en transports publics (arrêt de m2 « Vennes ») et proche de l'autoroute, l'offre représente une alternative intéressante au macaron notamment pour les utilisatrices et utilisateurs occasionnels habitant le long de la ligne du métro. L'abonnement présente également l'avantage d'offrir une place dans un parking couvert et sécurisé.



©Plates-Bandes Communication pour Ville de Lausanne

P+R le samedi

Les tarifs des parkings-relais (P+R) ont été revus à la baisse le samedi pour faciliter l'accessibilité au centre-ville et soutenir le commerce local. La Municipalité étend également au P+R de Vennes l'offre de stationnement préférentiel du samedi (CHF 9.90 la journée y compris titre de transport) pendant toute la durée de fermeture du Grand-Pont.

Occupation du stationnement public

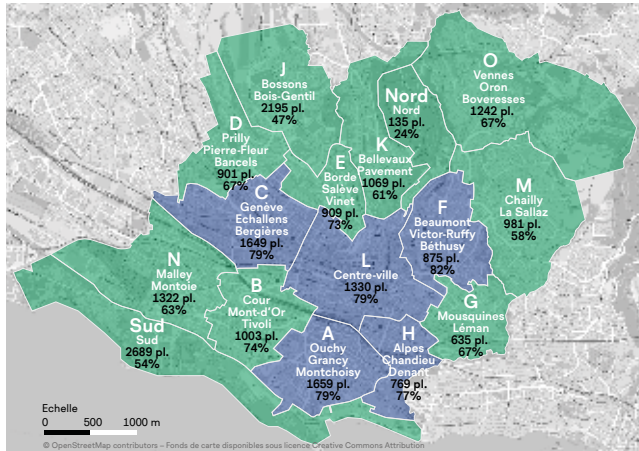
La carte ci-après illustre l'utilisation moyenne des places de stationnement public d'un jour ouvrable en 2021, par zones macarons. Le taux moyen d'occupation diurne est de 68%. Les secteurs proches du centre-ville sont les plus sollicités, avec un taux maximal de 82 % pour la zone F « Beaumont – Victor-Ruffly – Béthusy ». L'occupation du centre-ville a baissé par rapport à 2017 de 8 points, alors que le nombre de places a diminué. Certains secteurs périphériques disposent de réserves de capacité importantes.

Taux d'occupation diurne par zone macaron (14h-15h30)

État actuel (novembre 2021)

- inférieur à 75%
- 75-90%

- N — nom de la zone
- Malley Montoie — offre (nb. de places)
- 66% — taux d'occupation

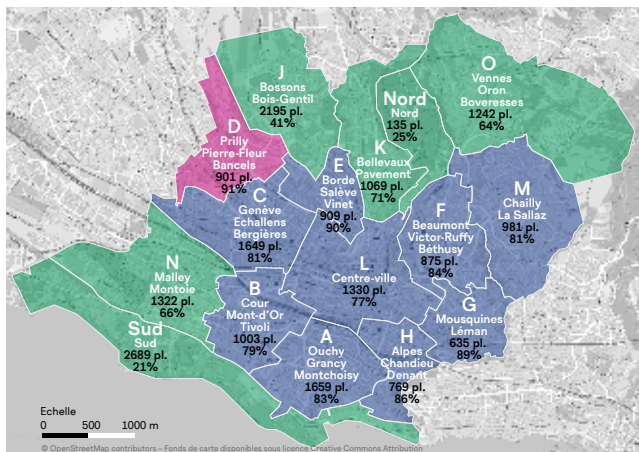


Durant la nuit, la pression sur le stationnement augmente dans la majorité des zones, bien que le taux d'occupation global soit identique à celui de la période diurne : 68%. Le taux maximal est celui de la zone D « Pierrefleur-Bancelis » : 91%. Quant à celui du centre-ville, il est inférieur de 2 points à celui de la période diurne.

Taux d'occupation nocturne par zone macaron (21h-22h30)

État actuel (novembre 2021)

- inférieur à 75%
- 75-90%
- 91-100%



Structure du trafic au centre-ville (en 2008)

Trafic de transit

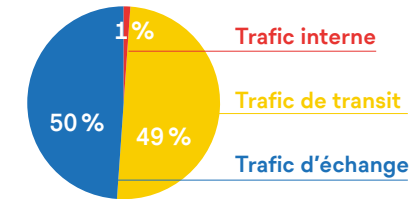


Trafic d'échange

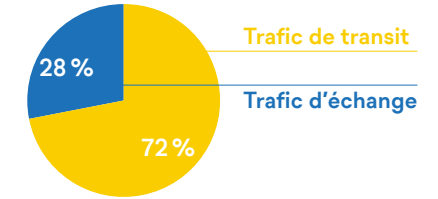
Le trafic de transit, soit celui qui ne s'arrête pas dans le secteur considéré, est important ; près de la moitié à l'échelle du centre-ville si l'on tient compte du trafic tangentiel et près des trois-quarts sur l'axe Terreaux-Grand-Pont. Un des objectifs de la politique municipale actuelle vise à le limiter drastiquement au profit notamment des piétonnes et piétons ainsi que de la mobilité durable.

Types de déplacements

Centre-ville : 174 000 déplacements-véhicules/jour

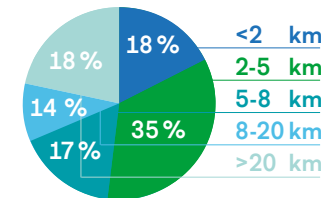


Axe Terreaux-Grand-Pont : 1 090 déplacements-véhicules à l'heure de pointe du soir



Distances moyennes en kilomètres parcourues par les lausannoises et lausannois en transports individuels motorisés

Données du micro-recensement mobilité 2015 (agrégation de chiffres arrondis)

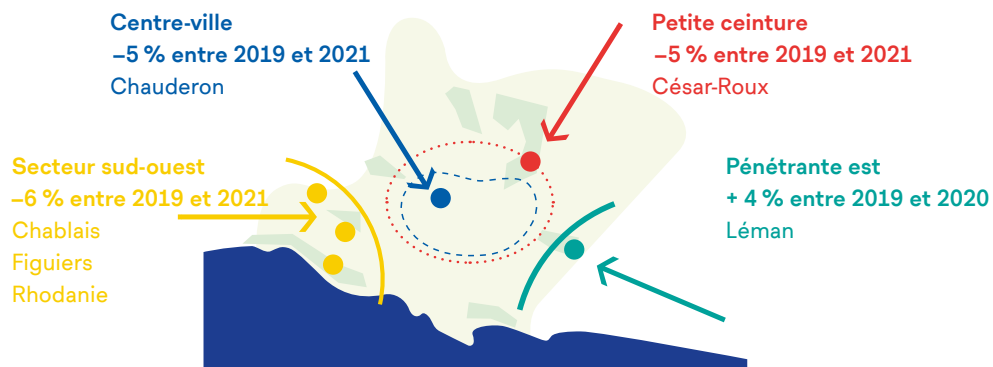


Le 18% des déplacements en voiture des lausannoises et lausannois se font sur une distance inférieure à 2 km. → potentialité de report modal vers la marche à pied.

De même, dans la moitié des cas (53%), la voiture est utilisée sur une distance inférieure à 5 km. → potentialité de report vers le vélo.

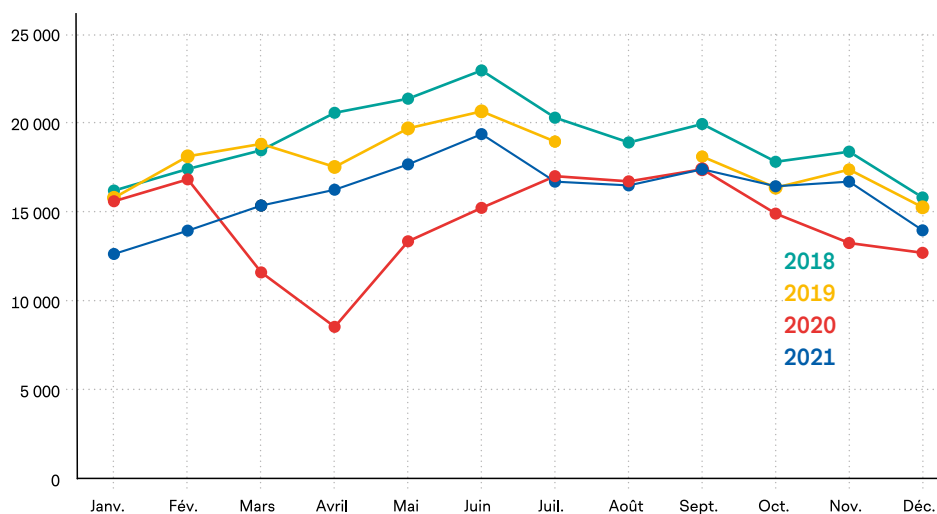
Transports individuels motorisés

Après une nette diminution des charges de trafic en 2020 (en particulier en avril), le volume de 2021 est globalement de 4 % inférieur à celui de 2019, avec toutefois des différences entre secteurs.



Le graphique ci-après illustre les variations selon les mois du compteur situé sur l'avenue de Rhodanie. La courbe de 2021 est similaire à celle de 2018, avec néanmoins des charges globalement inférieures: -15%.

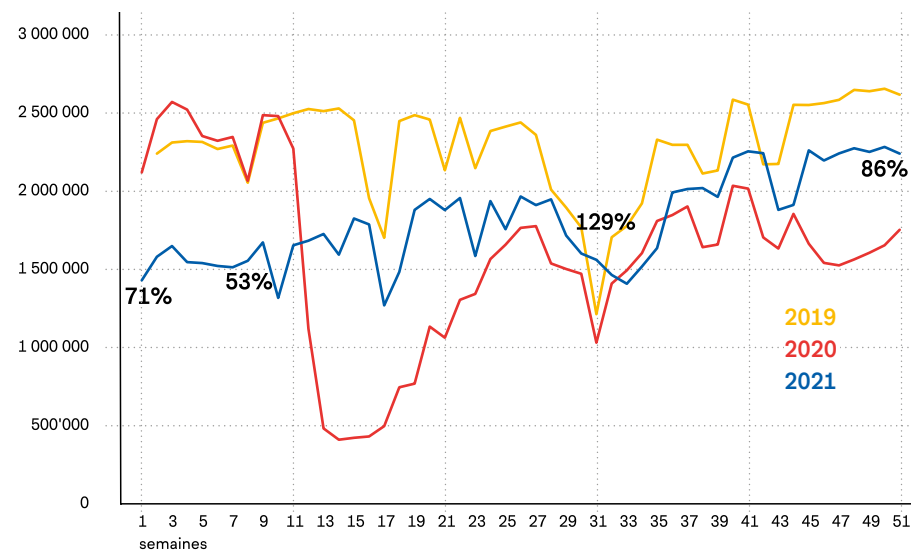
Trafic journalier moyen (véhicules / jour)



Transports collectifs

Alors que l'année 2020 avait entraîné une diminution drastique de l'utilisation des transports collectifs (jusqu'à moins de 20%) dans les jours ayant suivi la déclaration de « situation extraordinaire » le 16 mars 2020, l'année 2021, bien que globalement toujours inférieure à l'état de référence 2019, présente des fréquentations hebdomadaires plus stables. Au milieu de l'été 2021, la fréquentation des transports publics dépasse même la fréquentation 2019 et atteint à la fin de l'année un taux de 86%.

Fréquentation hebdomadaire du réseau tl

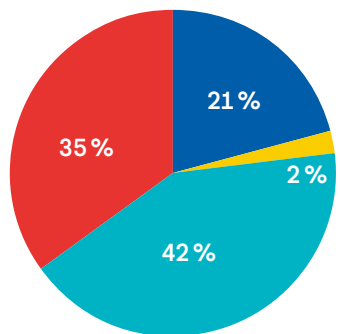


Récapitulatif de certaines mesures sanitaires en 2021

- Janvier:** lieux publics fermés : restaurants, commerces non-essentiels, etc.
- Mars à mai:** réouverture progressive des lieux publics
- Fin juin:** fin de l'obligation de télétravail
- Octobre:** instauration à large échelle du pass sanitaire
- Début décembre:** recommandation de travail à domicile renforcée
- Mi-décembre:** réintroduction du télétravail obligatoire

Répartition modale entre tous les modes en 2015

Ville de Lausanne

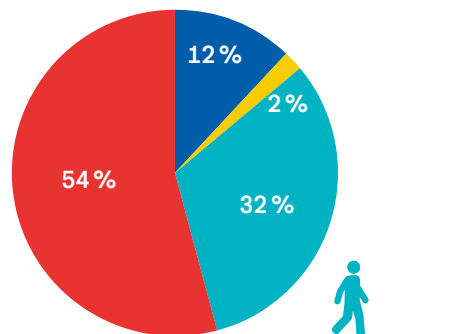


21 % Transports en commun
2 % Vélos
42 % Piétonnes et piétons
35 % Autres véhicules motorisés

Source : MRMT 2015



Canton de Vaud



12 % Transports en commun
2 % Vélos
32 % Piétonnes et piétons
54 % Autres véhicules motorisés



Au sein de la population lausannoise, le mode de déplacement le plus fréquent est la marche à pied.



Évolution des parts modales aux deux heures de pointe, sur trois points caractéristiques

A Pont Chauderon
2016



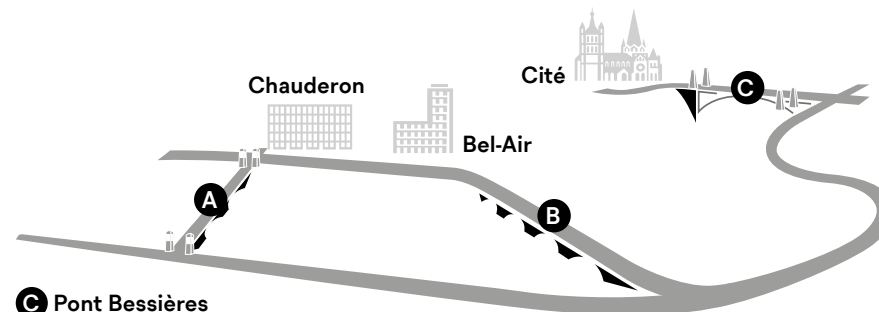
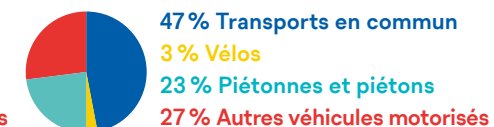
2021



B Grand-Pont
2017



2021



C Pont Bessières
2017



2021



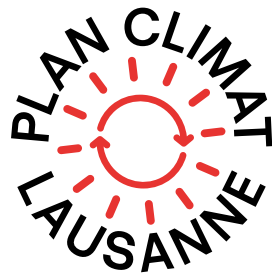
Globalement, le nombre de déplacements a baissé au centre-ville ; la part de la mobilité active (piétonnes, piétons et vélos) a quant à elle augmenté.

Enquête réalisée de 7h à 8h et 17h à 18h un mardi ou un jeudi de juin entre 2017 (2016) et 2021.

Plan climat

Pour lutter contre les effets du changement climatique, la Ville de Lausanne s'est fixée les objectifs suivants : zéro émission directe d'ici à 2030 pour la mobilité et 0 émission pour l'ensemble des émissions directes, au plus tard à 2050.

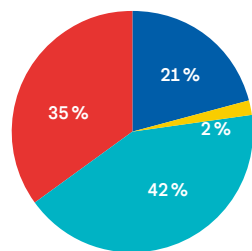
Des mesures de réduction des émissions, couplées à des mesures sociales et d'adaptation aux changements climatiques, feront de Lausanne une ville 0 % carbone et 100 % solidaire.



Objectifs de mobilité

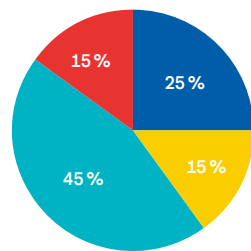
Parts modales de la population lausannoise (en pourcentage des déplacements)

2015



21 % Transports en commun
2 % Vélos
42 % Piétonnes et piétons
35 % Autres véhicules motorisés

2030



25 % Transports en commun +19%
15 % Vélos +650%
45 % Piétonnes et piétons +7%
15 % Autres véhicules motorisés -57%

Autres objectifs



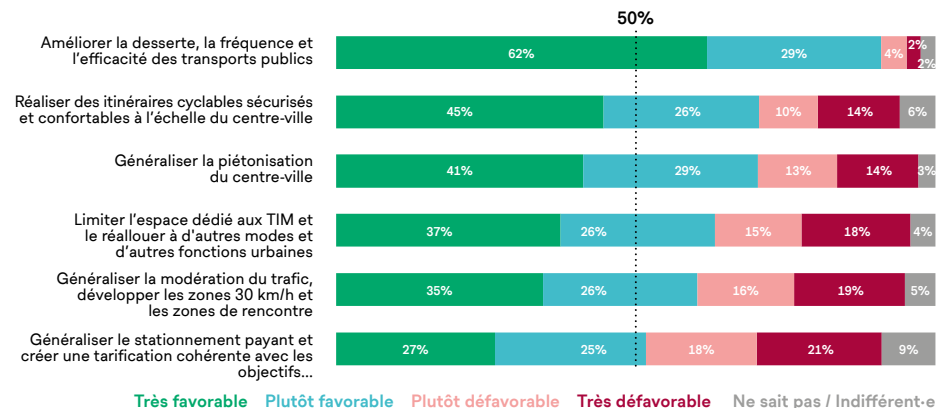
- Zéro émission directe dès 2030, donc 0 véhicule thermique à cette date sur sol lausannois.
- Réduction de 25% du trafic routier entrant et sortant en 2030.
- Par rapport à 2015, réduction du taux de motorisation de 50% à l'horizon 2030, soit 185 voitures par 1000 habitantes et habitants.
- Réduction de 10% des distances parcourues par les lausannoises et lausannois, tous modes confondus :
 - 2015 : moyenne de 30,2 Km par jour (données du microrecensement mobilité)
 - 2030 : moyenne de 27,2 Km par jour (objectif plan climat)

Sondage mobilité

À l'automne 2021, la Ville a mandaté la réalisation d'un sondage sur les pratiques et aspirations de la population lausannoise en termes de mobilité.

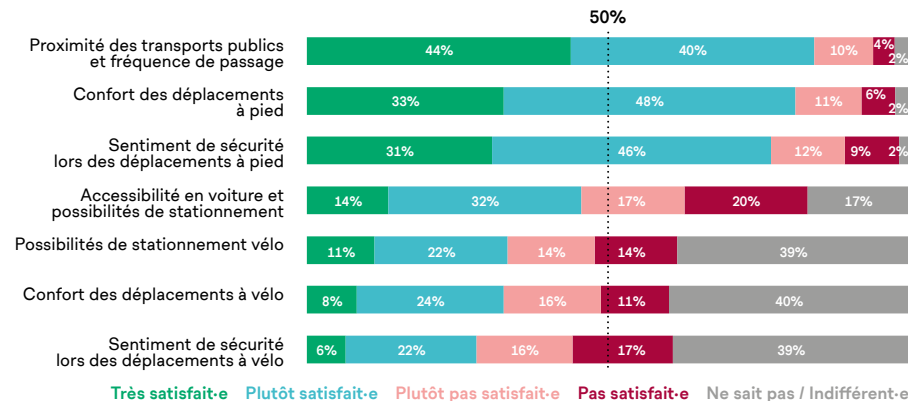
Interrogées sur les propositions du Plan climat, les habitantes et habitants de la ville soutiennent les mesures prévues, à l'instar de la généralisation des modérations des vitesses, de la reconversion de l'espace dédié aux transports individuels motorisés pour le développement des transports publics, du renforcement des mobilités actives et de l'introduction de plus de convivialité.

Propositions du Plan climat lausannois / opinions des habitantes et habitants



Concernant l'appréciation des offres de mobilité de leur quartier, les lausannoises et lausannois sont satisfaits des offres en transports publics et du confort des déplacements à pied. La pratique du vélo a, quant à elle, des marges d'amélioration. La Ville doit ainsi accompagner davantage l'utilisation croissante de ce mode de déplacement en ville.

Offre de mobilité de leur quartier / satisfaction des habitantes et habitants



Pré-du-Marché : réalisation d'une zone piétonne et réaménagement de l'espace public

Depuis 2019, la Ville de Lausanne s'est engagée dans un ambitieux projet de requalification du cœur du quartier du Pré-du-Marché. En concertation avec ses habitantes et habitants, les rues Pré-du-Marché et du Clos-de-Bulle se sont transformées pour accueillir de nouveaux usages et offrir à toutes et tous un nouveau cadre de vie convivial et apaisé. Ainsi, l'ensemble du périmètre de projet a été piétonnisé, laissant place à un nouveau sol pavé, animé de placettes, de végétation et de mobilier. L'aménagement sera complété par une intervention artistique, qui viendra animer les parcours et encourager l'appropriation ludique de l'espace public, en particulier par les enfants.

RUES VIVANTES | **CRÉONS ENSEMBLE LA VIE DANS NOTRE QUARTIER**



Surfaces
perméables
sur ce projet :
environ 3 100 m²



La rue Clos-de-Bulle du quartier Pré-du-Marché avant et après la mise en place de la zone piétonne
Photos ©Ville de Lausanne

Sources

Statistique Vaud
UVS (Union des Villes Suisses)
SAN (Service des automobiles et de la navigation)
SiL (Service industriels Lausanne)
tl (Transports publics de la région lausannoise)
Etat de Vaud DGMR – bureau 6t : analyse du MRMT 2015 (Micro-recensement Mobilité et Transports)
Ville de Lausanne – bureau 6 t : enquête sur les besoins, pratiques, représentations et aspirations en matière de mobilité en ville de Lausanne
Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics

Ce document a été édité par le Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics de la Ville de Lausanne. En charge des questions de planification des transports et d'aménagements des espaces publics jusqu'à l'entretien des réseaux, en passant par leur construction et leur exploitation, le service détient une grande partie des informations présentées dans cet observatoire de la mobilité. La conception graphique du document a été réalisée par Madame Paris.

Il est disponible auprès du

Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics
rue du Port-Franc 18
1002 Lausanne
tél. 021 315 54 15

Info cité
place de la Palud 2

En format électronique sur
www.lausanne.ch/observatoiremobilite

7^e édition
Juin 2022

